



## Sommaire

- 1 / Édito
- 2-3 / Temps forts
- 4-5 / Mieux vous servir
- 6 / Budget
- 7 / Vous accompagner
  - Le Service Public d'Assainissement Non Collectif
  - La fibre
  - Les aides à l'habitat
  - Les aides au commerce et à l'artisanat
- 9 / Dossier :  
Déchets, tous éco-responsables !
- 13 / Culture & loisirs
  - Éducation aux arts et à la culture
  - La piscine Forez Aquatic à Feurs
  - L'office de tourisme
- 15 / Libre expression des élus



## Édito

Voici déjà le troisième bulletin d'information de notre Communauté de Communes de FOREZ-EST (CCFE). J'espère qu'il vous apportera les informations nécessaires sur les actions que notre collectivité porte chaque jour.

Voilà donc maintenant deux ans que la fusion de 5 intercommunalités est effective, durant ce temps-là nous nous sommes attachés à harmoniser l'ensemble de nos compétences et préparer les nouvelles obligations que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) nous impose.

Après vingt-quatre mois de fonctionnement, je suis en mesure de vous confirmer que tous mes collègues élus, mais également l'ensemble des agents territoriaux, ont pris la mesure de la tâche. A travers cette volonté de travailler ensemble, nous avons pu nous structurer afin de défendre une ambition commune : faire de FOREZ-EST un territoire qui compte dans la Loire. Cela se traduit d'abord par un projet de territoire cohérent, durable et partagé pour l'ensemble du territoire et ensuite par la volonté de créer ou maintenir un service au public de qualité, d'équité et de proximité pour tous les habitants de FOREZ-EST.

Ceci passe, aussi, par la création d'une culture commune, par la recherche de synergies nouvelles, par la mise en commun de nos ressources, de nos énergies et de nos talents.

Vous pourrez découvrir, ou redécouvrir, au fil de ce magazine les domaines dans lesquels la CCFE s'investit au quotidien comme l'environnement, l'économie, la fibre, les déchets, l'habitat, le sport, la culture et la petite enfance...

Je suis heureux de mener ce mandat au côté des femmes et des hommes, qui, à travers leurs actions et leurs engagements donnent du sens à l'intérêt général pour faire de FOREZ-EST un territoire plus grand, plus fort, plus solidaire et plus attractif !

Jean-Michel MERLE,  
Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

# Temps forts



**12 juin 2018** : Signature de la convention du Pays d'Art et d'Histoire.



**20 juin 2018** : Fête de l'école de natation de Forez Aquatic à Feurs.



**Juin 2018** : Participation financière au festival "Jeux d'ensemble" (photo : concert à Balbigny).



**27 novembre 2018** : Organisation d'une réunion publique pour le lancement de la révision du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Sud Loire.



**28 novembre 2018** : Signature d'un Contrat négocié avec le Département de la Loire.



**08 décembre 2018** : Inauguration du crématorium de Saint-Étienne-Montmartre.



**12 mars 2019** : Présentation du Projet de territoire à tous les acteurs ayant participé à son élaboration.



**17 novembre 2018 et 23 mars 2019** : Rencontres parentalité à Montrond-les-Bains et Feurs, à destination des parents de jeunes enfants.



**Du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2019** : Participation au Comice de Feurs, parc du Rozier



**16 septembre 2018** : Aides matérielle et financière pour la participation de foréziens au défilé de la Biennale de la danse de Lyon.



**27 septembre 2018** : Organisation des Coups de cœur de l'éco, récompensant des entreprises méritantes du territoire.



**07 février 2019** : Réunion de présentation du Plan climat à Lyon.



**14 février 2019** : Organisation d'un Forum de l'emploi à Balbigny, en partenariat avec Pôle Emploi et la commune de Balbigny. Plus de 100 offres d'emploi, 40 entreprises présentes....



**03 avril 2019** : Forum jobs d'été à Feurs, destiné aux 16-25 ans.



Photo : Fabrice Roure/La Tribune-Le Progrès

**04 avril 2019** : Remise du Trophée intercommunalité à Forez-Est pour le programme "Terre de tisseurs" lors de la 5<sup>ème</sup> édition des Trophées des maires, portée par La Tribune-Le Progrès.



## Déchets

- Collecte des déchets
  - 5 déchèteries (Chazelles-sur-Lyon, Épercieux-Saint-Paul, Feurs, Montrond-les-Bains et Panissières)
- Informations pages 9 à 12



## Petite enfance

- 11 multi-accueils ou micro-crèches dont 5 intercommunaux (Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Panissières, Rozier-en-Donzy et St-Marcel-de-Félines)
- 4 Relais Assistants Maternels intercommunaux (Feurs, Montrond-les-Bains, Panissières et Veauche) et 2 communaux (Balbigny et Chazelles-sur-Lyon)



## Loisirs

- 2 piscines dont 1 intercommunale (Feurs et Hurongues)
- 1 Ludothèque itinérante (retrouvez les lieux et dates sur notre site internet)
- 1 Cybercentre (Chazelles-sur-Lyon)



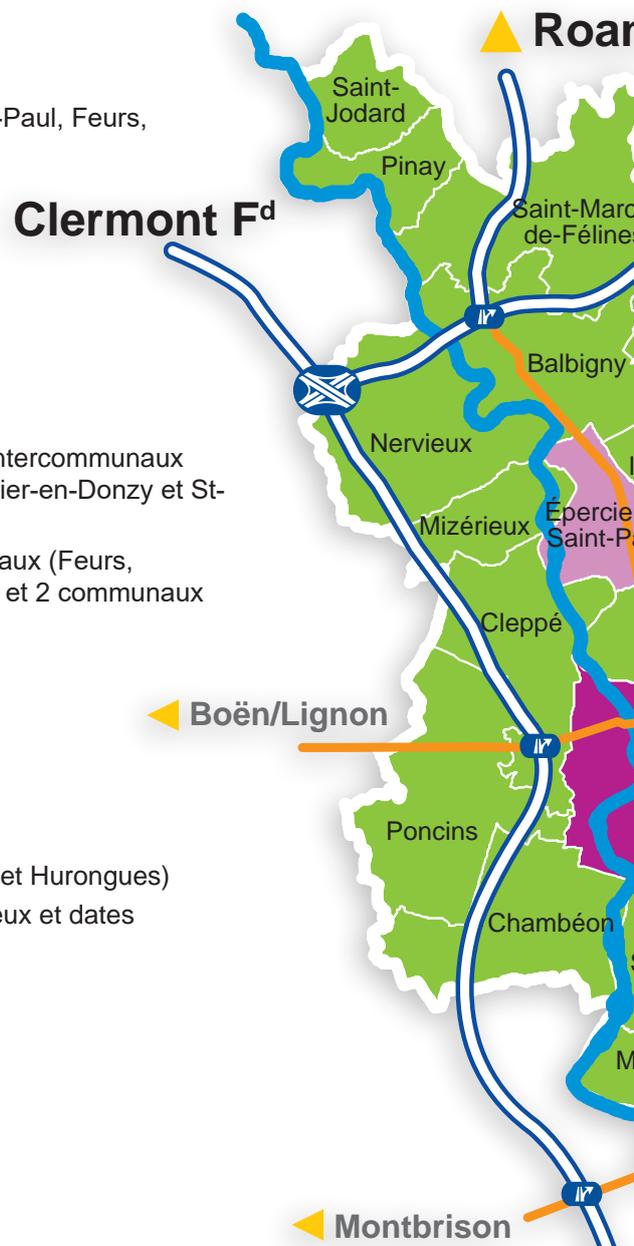
## Tourisme

- 4 bureaux d'information touristique (Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montrond-les-Bains, Panissières)

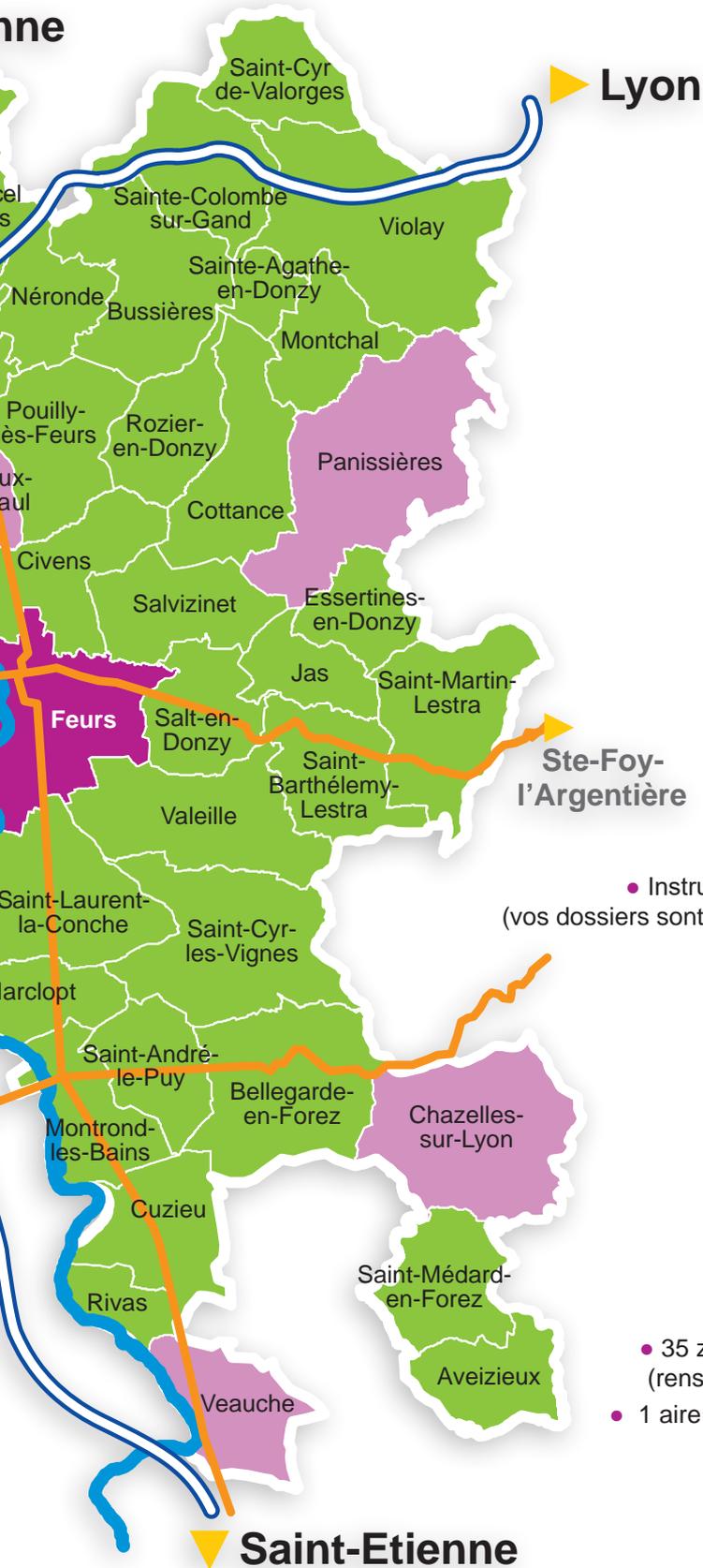


## Culture

- 4 musées dont les 3 premiers subventionnés (Bussièrès, Chazelles-sur-Lyon, Panissières et Feurs)
- Des actions culturelles ([www.culture-forez-est.fr](http://www.culture-forez-est.fr))



# Forez-Est, c'est : 42 communes, plus de 63 000 habitants, et...



## Santé

- 2 maisons de santé (Panissières et Rozier-en-Donzy)



## Emploi - Insertion

- 4 Points Rencontre Emploi (Balbigny, Feurs, Panissières et Veauce)
- NB : il existe un PRE à Montrond-les-Bains et un à Chazelles-sur-Lyon non gérés par Forez-Est



## Urbanisme

- Instruction de vos dossiers d'urbanisme (vos dossiers sont à déposer auprès de votre mairie)



## Économie / Aménagement du territoire

- 35 zones d'activités économiques (renseignements au siège à Feurs)
- 1 aire d'accueil des gens du voyage (Feurs)

Renseignements [www.forez-est.fr](http://www.forez-est.fr)

# BUDGET

Le 27 mars 2019, les budgets prévisionnels de la Communauté de Communes de Forez-Est ont été approuvés par le conseil communautaire.

Le total consolidé des 16 budgets votés s'élève à **100 millions d'euros**.

## • Dont le budget général de Forez-Est :

**41 millions d'euros** en section de fonctionnement.

**22,2 millions d'euros** en section d'investissement.

Principaux investissements :

► La fin du programme THD : Forez-Est réglera cette année 7,461 millions d'€. L'opération se sera élevée à 18,338 millions d'€ au total financée sur 2016-2020.

► L'économie : en particulier l'aménagement de zones d'activités sur l'ensemble du territoire.

## • Et les budgets annexes de 36,8 millions d'euros :

### ► La petite enfance :

La communauté de communes finance soit directement, soit par le biais d'importantes subventions les crèches et les Relais d'Assistants Maternels du territoire ainsi que la ludothèque itinérante : elle y consacrera près de **1,6 millions d'€** en 2019, qui verra le début des travaux de construction d'un pôle enfance à Montrond-les-Bains.

### ► Les déchets :

Forez-Est gère les ordures ménagères des 42 communes du territoire : collecte, traitement, les 5 déchèteries...

### ► Le tourisme :

Cette compétence est déléguée à l'EPIC (Établissement Public de Coopération Intercommunale) Tourisme de "Forez-Est", mais financée en majorité par Forez-Est grâce à une subvention annuelle versée de 625 000 €.

### ► L'emploi :

La communauté de communes gère l'ensemble des Points Rencontre Emploi et le PLIE du Forez (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

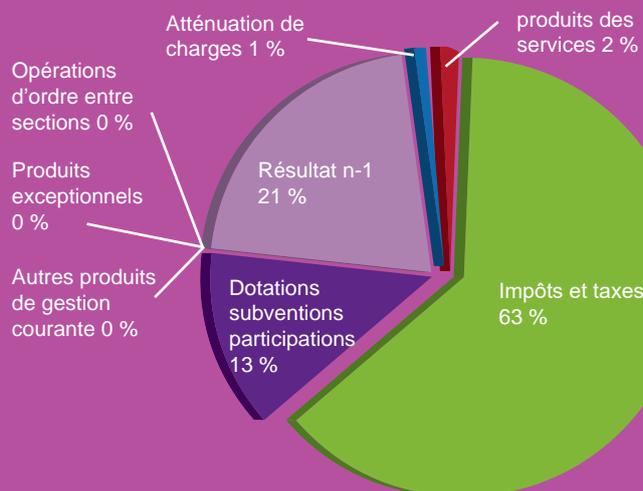
### ► Les autres interventions de Forez-Est :

- **Sports** : gestion de la piscine de Feurs "Forez Aquatic" ; financement de l'apprentissage de la natation pour tous les enfants du territoire ; aérodrome de Chambéon,
- **Culture** : musée du Chapeau à Chazelles-sur-Lyon ; musée du tissage et de la soierie à Bussières, musée de la cravate à Panissières,
- **Santé** : maisons de santé de Rozier-en-Donzy et Panissières,
- **Aménagement du territoire, urbanisme** : instruction des actes d'urbanisme (permis de construire...),
- **Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage** de Feurs,
- **Actions environnementales** Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV),
- **Gestion de l'Eau** : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- **Transports** : aménagement des gares de Veauche et de Montrond-les-Bains.

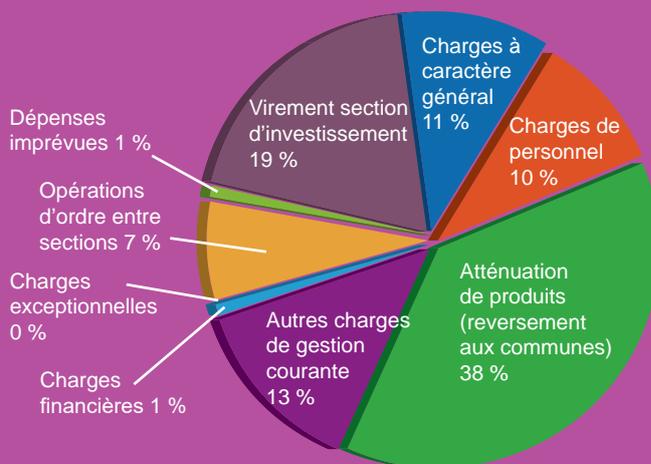


## Budget général

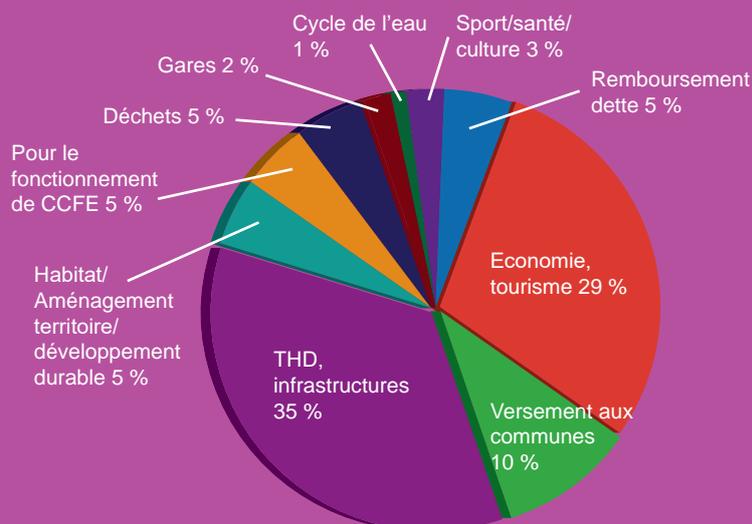
### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



# Vous accompagner

→ Assainissement

## Le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif)

Les eaux usées des habitations non raccordées au réseau public de collecte des eaux usées doivent être traitées par une installation d'Assainissement Non Collectif (ANC) maintenue en bon état de fonctionnement (1).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes de Forez-Est intervient sur 33 communes de son territoire (en orange sur la carte). Pour les 9 autres communes, en vert sur la carte, la compétence a été déléguée au SIMA Coise (04 77 94 49 61). Le SPANC a pour mission obligatoire le contrôle des installations d'ANC neuves ou existantes.

### Rôles du SPANC (2)

- **Rôle de conseil** : lors d'un projet de construction ou de réhabilitation d'une habitation, un dossier de validation de conception doit être déposé au SPANC.
- **Vérification des travaux** : les travaux de construction ou de réhabilitation d'un ANC doivent faire l'objet d'une vérification avant remblaiement.

- **Contrôle périodique** : il permet de vérifier, à une fréquence définie par le SPANC et ne pouvant pas excéder 10 ans, que l'installation ne présente pas de risque sanitaire ou environnemental avéré.

- **Contrôle de fonctionnement au moment d'une vente (3)** : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, un contrôle de fonctionnement datant de moins de 3 ans doit être fourni par le propriétaire vendeur.

Ainsi, lors d'une vente, de travaux de construction ou de réhabilitation d'une installation d'ANC existante, contactez préalablement le SPANC au 04 77 28 71 24 ou [spanc@forez-est.fr](mailto:spanc@forez-est.fr).

Pour Violay et Balbigny, les usagers doivent contacter les délégataires des communes. Suez : 0977 401 130 pour Violay et Saur : 04 69 65 35 00 pour Balbigny.

(1) Code de la Santé Publique art L.1331-1-1

(2) Arrêtés du 7 mars 2012 et du 27 avril 2012

(3) Code de la Construction et de l'Habitation : art L.271-4



→ Aménagement du territoire

## La fibre



La Communauté de Communes de Forez-Est, partenaire du SIEL pour le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de ses communes, entre dans sa dernière année de travaux (2015 à 2019).

### La fibre en quelques chiffres...

- **36** points de mutualisation programmés sur le territoire intercommunal, dont :
  - ▶ **10** en cours de travaux ou de réception de la phase travaux.
  - ▶ **21** en pastille bleue, c'est-à-dire permettant les demandes d'installation des prises dans les habitations et la concrétisation des abonnements avec un fournisseur d'accès à internet
- **36 676** prises prévues, avec actuellement **31 000** prises "éligibles"
- **1 378 km** de fibre prévus sur l'ensemble du territoire de Forez-Est
- **20 millions d'euros** de budget



### A noter :

Depuis mi-janvier 2019, vous avez la possibilité de faire réaliser votre pré-raccordement auprès du SIEL ou auprès d'un opérateur / fournisseur d'accès à internet, même si votre pastille est bleue (pour voir l'état d'avancement : [www.thd42.fr](http://www.thd42.fr))

Pour toute demande de renseignement ou tout problème de raccordement vous pouvez contacter le numéro dédié :

**04 77 430 855**

Prix d'un appel local

### Point sur les travaux en 2019 :

- Balbigny : point en cours de réception ;
- Bussières : travaux démarrés, livraison prévue pour juillet ;
- Feurs - Interférences avec réseau Numéricâble : traitement en cours sur deux secteurs ;
- Nerveux : travaux terminés ;
- Pouilly-lès-Feurs : travaux pour juillet ;
- Rozier-en-Donzy : attente passage pastilles au vert suite à réunion publique du 30/01/19 ;
- Saint-Marcel-de-Félines : pour printemps 2019 ;
- Salt-en-Donzy : livraison en juillet ;
- Violay : travaux terminés ; quelques reprises à faire.

# Vous accompagner

→ Habitat

## Les aides

La Communauté de Communes de Forez-Est mène plusieurs actions en faveur de l'habitat.

### Programme Local de l'Habitat

Le conseil communautaire a décidé de se doter d'un "Programme Local de l'Habitat" (action mise en avant par le Projet de territoire 2018-2026). Il s'agit d'un document stratégique réalisé en 3 phases : diagnostic, définition des orientations en fonction des enjeux et enfin définition des actions qui permettra de doter la communauté de communes d'outils opérationnels.

### Des aides à la rénovation :

- **Le Programme d'Intérêt Général 2018-2022**, en partenariat avec l'État – l'ANAH et le Département pour soutenir les projets de rénovation. Renseignement et rendez-vous : SOLIHA au 04 77 43 08 80. Permanences organisées aux Maisons Départementales de l'Habitat de Montbrison et de Roanne et à la Communauté de Communes de Forez-Est à Feurs, le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois de 10h à 12h.
- **Les architectes conseils**, missionnés par le Département, peuvent vous accompagner dans vos projets de construction ou de réhabilitation.



Contacts : Maisons Départementales de l'Habitat de Montbrison 04 77 59 96 50 (pour les Cantons de Feurs et d'Andrézieux-Bouthéon) et de Roanne au 04 77 78 39 94 (pour le Canton du Coteau).

- **Vos projets de rénovation** visant à faire des économies d'énergies peuvent vous permettre de bénéficier d'une aide de l'intercommunalité augmentée d'un "bonus performance énergétique" de la Région sur la base de critères techniques légèrement supérieurs au crédit d'impôts transition énergétique (CITE).

Contact : Plate-forme de rénovation énergétique gérée par l'ALEC42 au 04 77 41 41 25 ([www.renovactions42.org](http://www.renovactions42.org))

► Pour en savoir plus : [www.forez-est.fr/vie-quotidienne-forez-est/habitat/rehabilitation-des-logements-privés](http://www.forez-est.fr/vie-quotidienne-forez-est/habitat/rehabilitation-des-logements-privés)

→ Commerce et artisanat

## Une aide directe

Depuis mars 2018, Forez-Est soutient ses commerçants-artisans de centre-ville et centre-bourg via une aide directe. À ce jour :



**24** Commerçants-artisans bénéficiaires

Sur une enveloppe de **80 000 €** pour 2019, près de



**40 000 €**

de subventions ont été attribuées par Forez-Est, permettant d'obtenir en plus pour les commerçants-artisans du territoire près de :

- 40 000€ de subventions communales
- 75 000€ de subventions régionales



**647 856 €**

d'investissements programmés par les commerçants-artisans bénéficiaires de l'aide

Types de projets soutenus :

Reprise d'activité : 9%

Création d'activités : 26%

Développement d'activités : 65%



Commerçants-artisans situés en centre-ville ou centre bourg, vous avez un projet d'investissement : réfection de vitrine, mise aux normes, travaux d'économie d'énergie, reprise de commerce.... ?

**Renseignements :**

**04 82 22 00 04**

[developpement@forez-est.fr](mailto:developpement@forez-est.fr)

[www.forez-est.fr](http://www.forez-est.fr)

& Possibilité de diagnostic éclairage gratuit de votre boutique !

# DOSSIER : DÉCHETS, TOUS ÉCO-RESPONSABLES !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une nouvelle gestion des déchets est effective sur le territoire de la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE). Ces changements sont induits par les directives de la loi de transition énergétique.

Nous devons réduire de 10% nos déchets ménagers d'ici 2020. Il est donc important de changer nos habitudes !

Les objectifs visés lors de la réorganisation de la gestion des déchets sont multiples :

- Maintenir un service public de qualité,
- Réduire les déchets à la source, (en encourageant le tri, le compostage...),
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Maîtriser les coûts dans le temps,
- Respecter la réglementation.

## Questions / réponses

### POURQUOI LA FRÉQUENCE DES COLLECTES VARIE SELON LES COMMUNES ?

► Des études ont été réalisées à l'aide de nombreux suivis de collecte, qui ont permis de constater un faible taux de remplissage des bacs. Ce constat a permis d'instaurer ce nouveau rythme.

► Une collecte en milieu rural coûte beaucoup plus cher qu'en milieu urbain, à cause des distances à parcourir et du temps nécessaire au prestataire pour les effectuer. Collecter les zones rurales tous les 15 jours permet donc de maîtriser les coûts.

► Cette mesure, au delà des économies de carburant, permet de réduire l'impact environnemental.

### LES COLLECTES SONT MOINS FRÉQUENTES, ALORS POURQUOI LES FACTURES N'ONT-ELLES PAS DIMINUÉ ?

Tout d'abord, il ne faut pas réduire le service rendu à la simple collecte des ordures ménagères en porte-à-porte. **Elle ne représente que 20% environ du montant de votre facture.**

Ensuite, Forez-Est a renouvelé son marché de prestation au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il tendait vers une probable augmentation (environ 30%) mais la démarche de réduction des ramassages, ainsi que l'optimisation des tournées ont permis de stabiliser les coûts et de conserver un équilibre budgétaire.

### L'État taxe les collectivités territoriales pour l'enfouissement des ordures ménagères :

La Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP) va augmenter progressivement de **282 %** jusqu'en 2025, pour passer de 17 €/ tonne à 65 €/ tonne enfouie.

La communauté de communes produit environ

**13 000 Tonnes** d'ordures ménagères enfouies.

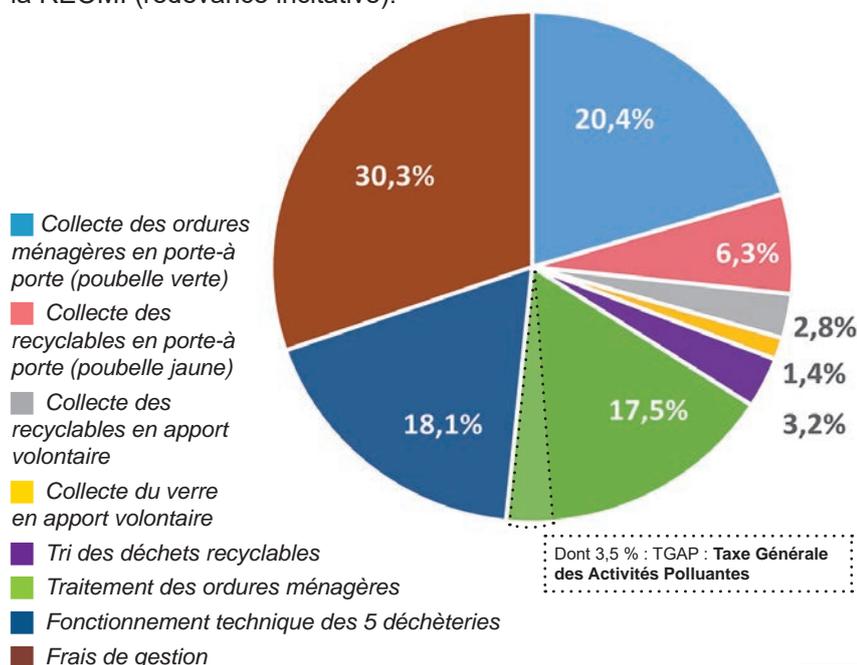
Si rien n'est fait...

**624 000 €** Supplémentaires devront être répercutés sur le contribuable...

**Agissons !**

## Le coût du service déchets

Les communes appartenant à Forez-Est sont issues de 5 anciennes communautés de communes aux modalités de collecte et de facturation différentes : actuellement, en fonction de la commune, un usager est assujéti à la TEOM (taxe), à la REOM (redevance) ou à la REOMI (redevance incitative).



## Les principaux changements

### La collecte des ordures ménagères a évolué

Après de nombreux suivis de collectes, lors desquels il a été constaté un faible remplissage des bacs, et pour limiter l'émission des gaz à effet de serre, la fréquence de collecte des ordures ménagères a été réduite à une semaine sur deux sur la majorité du territoire (sauf pour les zones les plus denses, voir décret n°2016-288 du 10 mars 2016).

Forez-Est s'est en parallèle engagée dans une politique ambitieuse pour accompagner les habitants dans la réduction des déchets, afin de préserver l'environnement.

Nos habitudes évoluent, la collecte s'adapte.

*A noter :* Les règles de facturation d'un usager assujéti à la redevance incitative (en vigueur sur l'ancienne Communauté de Communes de Balbigny) ne changent pas : la part fixe comprend toujours 12 levées par an (soit 1 / mois). Les levées supplémentaires seront facturées, comme auparavant.

*Conseil pratique :* Les poubelles doivent être sorties la veille au soir du jour de ramassage, la majorité des tournées étant réalisées très tôt le matin.

Pour information, les tournées sont géolocalisées en temps réel, la CCFE est donc en mesure de vérifier si une rue (ou un secteur) a été collectée.



*Info pratique :* Les calendriers de collecte 2019 sont consultables sur le site internet de la CCFE : [www.forez-est.fr](http://www.forez-est.fr). Ils sont également disponibles dans les mairies.

ATTENTION, les seringues, aiguilles, cotons, compresses ou pansements souillés par du sang représentent des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

Ne les jetez pas dans la poubelle ordinaire, car **ils sont dangereux !**

La législation oblige ainsi les patients en autotraitement à les trier.

**Où les déposer ?** Dans les pharmacies agréées.  
Renseignements : [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)

### Des poubelles pour tous les foyers

Tous les habitants doivent désormais **obligatoirement utiliser des poubelles pour sortir leurs déchets** et non plus les déposer en sacs au sol (ni sacs noirs, ni sacs jaunes), afin de :

- Améliorer l'hygiène et la propreté des rues,
- Abaisser la pénibilité lors des collectes (port de charges lourdes),
- Supprimer les risques de blessures (les coupures, les piqûres...).

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, 6 000 poubelles ont été distribuées.

► À noter que vous devez tout de même, pour des raisons d'hygiène et d'odeurs, mettre les ordures ménagères dans des sacs fermés avant de les déposer dans la poubelle. Le tri, quant à lui, doit être déposé en vrac dans la poubelle jaune ou le conteneur d'apport volontaire.

*Info pratique :* Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, les sacs au sol ne sont plus collectés. Les habitants doivent déposer leurs déchets :

- Soit dans des poubelles individuelles,
- Soit dans des poubelles collectives.

### Une distribution de poubelles à domicile

Des livraisons de poubelles à domicile sont organisées sur rendez-vous afin de vous éviter de vous déplacer.

Vous pouvez également les récupérer au centre logistique, qui se trouve au pôle technique de Forez-Est à Épercieux-Saint-Paul, sur rendez-vous.

► Si vous n'êtes toujours pas équipé de poubelle, contactez le service Déchets au 04 77 28 29 38.



## La collecte des déchets recyclables harmonisée

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, tous les habitants doivent jeter dans le même conteneur (poubelle jaune ou conteneur d'apport volontaire selon les secteurs) les emballages et le papier, et ce, pour plusieurs raisons :

- Ce mode de collecte était déjà utilisé pour la majorité des habitants de la collectivité,
- Les nouveaux centres de tri, modernisés et largement automatisés le permettent,
- Les consignes de tri sont plus simples,
- Les taux de remplissage des bornes d'apport volontaire sont optimisés et les coûts de collecte maîtrisés,
- La durée de vie des bacs est plus longue en mélange car moins lourds et donc moins sollicités lors des vidages.

*Info pratique* : La liste des points d'apport volontaire est consultable sur le site internet de Forez-Est : [www.forez-est.fr](http://www.forez-est.fr)

### Une densification/modernisation du parc de conteneurs

En parallèle, Forez-Est modernise progressivement son parc de conteneurs d'apport volontaire devenu vieillissant sur certaines communes. En 2018, elle a procédé en urgence au remplacement de 25 conteneurs en très mauvais état et en début d'année 2019, 12 autres conteneurs ont été remplacés. Courant 2019, il est prévu une nouvelle vague de modernisation.

*Info pratique* : Un lavage des conteneurs est réalisé chaque année pour améliorer la propreté des points d'apport.



## En bref :

### EMBALLAGES RECYCLABLES ET TOUTS LES PAPIERS À JETER ENSEMBLE ET EN VRAC DANS LA POUBELLE JAUNE OU LE CONTENEUR D'APPORT VOLONTAIRE



N'hésitez pas à poser vos questions à l'animatrice du tri : 04 77 27 61 81

Si vous avez un doute, une seule règle : Jetez le déchet dans la poubelle d'ordures ménagères !

## Des déchèteries plus accessibles

Forez-Est dispose d'un réseau de 5 déchèteries : à Chazelles-sur-Lyon, Épercieux-Saint-Paul, Feurs, Montrond-les-Bains et Panissières.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, un usager de Forez-Est peut se rendre dans chacune de ces 5 déchèteries, sans distinction.

*Le saviez-vous ?* 95% de la population est située à moins de 10 minutes en voiture d'une déchèterie.

Pour des raisons de proximité, par convention avec Saint-Étienne Métropole, les habitants :

- de la commune de Veauce peuvent accéder à la déchèterie d'Andrézieux-Bouthéon ;
- de la commune d'Aveizieux peuvent accéder à la déchèterie de Saint-Héand ;
- des communes d'Aveizieux, Bellegarde-en-Forez, Cuzieu, Rivas et Veauce peuvent accéder à la déchèterie de Saint-Galmier.

### Nouveaux horaires d'ouverture des déchèteries (fermé les jours fériés) :

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :

Lundi : 14h00-17h00  
Du mardi au samedi :  
9h00-12h00 / 14h00-17h00

Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre :

Lundi : 14h00-18h30  
Du mardi au samedi :  
9h00-12h00 / 14h00-18h30

Attention, la déchèterie de Panissières est fermée les matins du lundi au jeudi.

Les déchèteries sont gérées en régie par des agents de Forez-Est. Les horaires d'ouverture ont été harmonisés avec une amplitude horaire à la hausse.

*Info pratique* : Les travaux de la déchèterie d'Épercieux-Saint-Paul sont terminés. Elle dispose d'une trémie spécifique pour faciliter le dépôt des déchets de gravats.

La réhabilitation de la déchèterie de Chazelles-sur-Lyon est prévue en 2020.



Les travaux de la déchèterie d'Épercieux, située juste avant l'entrée de Balbigny, en venant de Feurs, sont terminés.

*Conseil pratique* : Pensez à vous munir d'un justificatif de domicile avant de vous rendre en déchèterie.

# DOSSIER : DÉCHETS. TOUS ÉCO-RESPONSABLES !

## Jeter moins : de petits gestes, de grands résultats

Pour des raisons environnementales et financières, il est important et urgent de réduire nos déchets.

Cette récente ré-organisation de la gestion des ordures ménagères doit être l'occasion pour chacun d'adopter de nouvelles habitudes pour produire moins de déchets : trier vos déchets, composter (vous pouvez ainsi réduire le volume de votre poubelle de 30% !), pailler avec les déchets verts, offrir une seconde vie aux objets, acheter en vrac, mettre les textiles dans les conteneurs dédiés, apposer un STOP PUB sur votre boîte aux lettres....

### Forez-Est s'engage



• Forez-Est propose à tous ses usagers un composteur individuel à prix réduit (15 €) en prenant en charge financièrement 65% de leur valeur.

- Développement du compostage collectif dans des établissements scolaires (lycée professionnel de Néronde et collège Marcellin Champagnat de Feurs) et dans des structures de petite enfance (micro-crèches de Bellegarde-en-Forez et crèche de Feurs).
- Intervention en milieu scolaire (à ce jour 11 établissements). Financement du transport des élèves vers le centre de tri et les déchèteries. Cahier de jeux, guide de tri adapté...
- Remise en état de fonctionnement des composteurs collectifs de Balbigny.

### Que met-on dans le composteur ?



- Épluchures de légumes, de fruits, fruits et légumes crus ou cuits ;
- Marc de café, sachets de thé... ;
- Feuilles, tailles de haies réduites en morceaux, déchets du potager, fleurs ;
- Sciures de bois non traité, coquilles d'œuf, cendres de cheminée.

(Guide du tri disponible sur le site internet de Forez-Est).

**Le saviez-vous ?** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, environ 1 500 demandes de composteurs individuels ont été effectuées. Un vrai succès ! **Pourquoi pas vous ?** Renseignements : 04 77 28 29 38

## Des camions bi-compartmentés pour les collectes

Des camions de collecte bi-compartmentés sont utilisés sur certains secteurs : Ils permettent de collecter simultanément mais séparément (et donc sans les mélanger évidemment !) **les poubelles vertes ET les poubelles jaunes.**

Ce dispositif a des avantages économiques et environnementaux, car il permet de réduire le nombre de passages de véhicules sur nos communes.

Une fois ramassés, ces déchets sont ensuite acheminés vers leurs lieux de traitement respectifs.



Forez-Est vous accompagne et vous conseille dans votre démarche de réduction des déchets. N'hésitez pas à nous contacter.

**Trier ses déchets, c'est bien, mais les réduire c'est mieux !**

**Le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas.**

Pour télécharger le guide du tri, les calendriers de collecte, consulter les points d'apport volontaire, ... :

[www.forez-est.fr](http://www.forez-est.fr)

Pour tout renseignement sur le service Déchets :

**04 77 28 29 38**

# Culture & loisirs

→ Culture

## Éducation aux Arts et à la Culture



Après avoir invité en 2018 les Ballets Contemporains de Saint-Étienne, les Percussions Claviers de Lyon et le GMVL (musique électroacoustique) pour un travail de médiation culturelle sur son territoire, la Communauté de Communes de Forez-Est poursuit en 2019 son action pour l'Éducation aux Arts et à la Culture.

Pour ce faire, Forez-Est a adopté une convention avec le Ministère de la Culture, la Direction régionale des

affaires Culturelles d'Auvergne Rhône-Alpes, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire, le Rectorat de l'Académie de Lyon, la Région Auvergne - Rhône-Alpes, le Département de la Loire et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire.

Au deuxième semestre 2019, plusieurs artistes seront de nouveaux invités pour mener des actions de médiation culturelle sur le territoire dans

les domaines suivants : art lyrique, théâtre, musique électroacoustique, photographie, littérature, arts plastiques, ou encore architecture.

Des événements auront lieu en lien avec les habitants afin de leur faire découvrir de nouveaux univers artistiques.

**Pour en savoir plus :**

**[www.culture-forez-est.fr](http://www.culture-forez-est.fr)**

*Photo : Performance des enfants des centres de loisirs de Balbigny (MJC de Bussières) et Panissières (Centre de Loisirs communal) à partir de captation sonores au Musée du Tissage et de la Soierie (Bussières), à l'Ancien atelier de confection LINDER (Bussières) le mercredi 30 janvier 2018. Restitution des ateliers de pratique artistique encadrés par le GMVL (A. Clerc) et les Percussions Claviers de Lyon (R. Cholewa).*

→ Piscine

## "Forez Aquatic" à Feurs Ouverture de l'espace été



**Du mercredi 26 juin au vendredi 30 août 2019 inclus, 7 jours sur 7, de 10h à 19h non stop**

- ▶ Deux bassins,
- ▶ Jeux d'eau pour enfants,
- ▶ Espace pique-nique, Food truck,
- ▶ Accès à la pelouse équipée de jeux.

Dès septembre : cours de natation, aquagym, aquabiking, parcours training...  
Sauna, jacuzzi, cartes cadeau.....

**Renseignez vous !**

### Quelques dates à retenir...

- ▶ **Du mardi 11 au mardi 18 juin 2019 inclus** : Découverte des activités de l'école de natation intercommunale et des associations de Forez Aquatic.
- ▶ **Mercredi 19 juin à partir de 13h45** : Fête de l'école de natation.
- ▶ **Dimanche 23 juin** : Championnat de la Loire (Compétition départementale organisée par le comité de la Loire de natation et l'Aqua Club Forézien : venez découvrir 150 nageurs venant de tout le département. Ouvert au public, entrée gratuite, buvette, restauration...)

**Piscine intercommunale  
Forez Aquatic  
Allée du Parc  
42110 Feurs  
04 77 26 24 54  
[forez-aquatic@forez-est.fr](mailto:forez-aquatic@forez-est.fr)**



→ Office de tourisme

## L'office de tourisme Forez-Est vous prépare un bel été !

### Forez-Est Terre de découvertes

[resa-forez-est.com](http://resa-forez-est.com)



#### Faites un détour par chez nous !

À travers des visites ou des découvertes insolites ou pittoresques... l'âme de Forez-Est vous sera dévoilée !

Nous organisons pour vous un programme de visites pour toute la famille.

- Visites insolites ;
- Spéciales familles ;
- Villes et villages, patrimoine culturel et naturel ;
- Visites d'entreprises / Terre de tisseurs ;
- Balades accompagnées à pied ou à vélo.

Réservation obligatoire sur :  
[www.resa-forez-est.com](http://www.resa-forez-est.com)  
04 77 94 64 74

#### Nouveautés 2019 :

Contes et légendes à Cottance, Saveurs des Plagnes à Cuzieu, Balade à la tour Matagrín avec accueil hors les murs, Balade à VTT électrique en Terre de Tisseurs, Chantier du cinéma de Feurs, Balade à vélo à Balbigny, Visites insolites de Chazelles-sur-Lyon et de Pouilly-lès-Feurs, Visite du château de Chenevoux à Bussières, Visite de la caserne des pompiers à Balbigny... et bien d'autres.

### Forez-Est Terre de randonnée

[rando-forez-est.com](http://rando-forez-est.com)

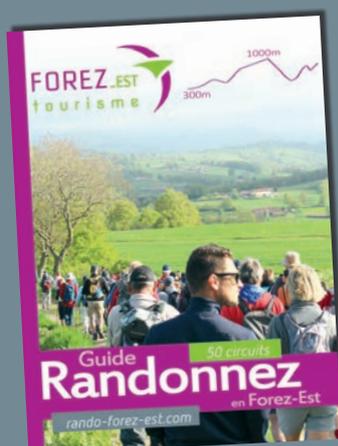
Venez vous mettre au vert et découvrir nos magnifiques sentiers...

De vallons en collines, de sous-bois en prairies, de ruisseaux en rivières, dans un paysage verdoyant au doux relief et jusqu'au fleuve Loire, Forez-Est propose un espace privilégié pour la randonnée...

Sentiers pédestres balisés, circuits réservés aux VTT, sentiers thématiques, chemins de grande randonnée... sont disponibles sur le site :

[www.rando-forez-est.com](http://www.rando-forez-est.com)  
04 77 94 64 74

### Guide Randonnez en Forez-Est - Sortie été 2019



1 000 kilomètres de sentiers balisés  
sur 50 circuits répartis en 6 thématiques

#### Les emblématiques de Forez-Est

- ☉ Les bords de Loire
- ☉ Sentier des crêtes
- ☉ Le Monorail
- ☉ Sentier du curiste
- ☉ Sentiers des Moulins

#### Les sentiers de Grande Randonnée®

- ☉ GR®765 Chemin de Saint-Jacques de Compostelle
- ☉ GR®89 Chemin de Montaigne
- ☉ GR®7 par la Tour Matagrín 1004m

#### 3 catégories de sentiers

- ☉ Au fil de la Loire, 300m à 400m
- ☉ Entre plaine et monts, 400m à 600m
- ☉ Prenez de l'altitude, 600m à 1000m

Circuits "Famille" et "Urbains"  
Circuit raquettes

## Un territoire rural à préserver et développer

Avant la fusion de 5 ex-intercommunalités en une seule devenue Forez-Est (CCFE), des élus s'étaient opposés à la création de cette méga-structure. Les arguments développés soulignaient l'incohérence de regrouper des communautés de communes qui n'avaient aucun lien entre elles, aucune collaboration antérieure et des projets de territoire différents.

Quelle pertinence de regrouper, par exemple, l'ancienne communauté de Balbigny avec celle de Saint-Galmier, alors que ces deux territoires ne sont pas sur le même arrondissement ? Malgré cette opposition, l'ancien préfet de la Loire a persisté dans sa proposition et celle-ci a été approuvée par les élus des grandes villes. Ils ont décidé à la place des élus et des habitants de notre territoire.

Les objectifs initiaux de ce regroupement étaient de favoriser une mutualisation des actions et des économies budgétaires. Qu'en est-il aujourd'hui ?

- Pour la mutualisation, il est important de noter que se regrouper pour faire ensemble ce qui est plus difficile de faire seul, doit logiquement être voulu par la totalité des communes. Or, dans les faits c'est la majorité du conseil communautaire qui décide et impose ses choix à l'ensemble des communes.

- Pour les économies budgétaires, force est de constater aujourd'hui qu'il n'en est rien. En effet pour que la structure fonctionne, il était nécessaire d'embaucher du personnel supplémentaire.



Lors du dernier conseil communautaire, la présentation du budget primitif a fait apparaître un projet d'achat d'un nouveau bâtiment pour loger l'ensemble des services de la communauté. Si nous pouvons comprendre la nécessité d'améliorer les conditions de travail des agents de la CCFE, nous voyons bien que ces regroupements intercommunaux provoquent dans un premier temps des fortes dépenses qui ont un impact sur les impôts locaux.

Nous n'attribuons pas ces critiques à l'exécutif en place. Ce sont les décisions des gouvernements successifs qui ont



abouti à regrouper des territoires dans des structures surdimensionnées, qui n'améliorent en rien notre qualité de vie. C'était nier une réalité : les besoins sociaux et de service public exprimés par nos concitoyens sont les mêmes que l'on réside dans une grande ou petite communauté de communes. Il faut bien les satisfaire. Un montchalien a autant besoin des services postaux ou de médecin qu'un veauchois. Un bellegardois souhaite pour ses enfants une école publique de qualité de la même manière qu'un forézien. Il ne peut y avoir deux catégories de population en fonction du lieu de résidence.

Que ce soit avec le transfert des compétences de la commune ou la diminution des dotations de l'État, les communes sont de plus en plus dépossédées de leur pouvoir d'action. La disparition des recettes votées en conseil municipal telle que la taxe d'habitation remplacée par une dotation de l'État impose une dépendance des finances communales aux choix gouvernementaux. C'est un profond mépris de la démocratie locale alors qu'une majorité des Français connaît et apprécie son Maire. C'est souvent la première personne que l'on vient solliciter, celle qui est la plus proche de leurs préoccupations. Le Président de la République a compris trop tardivement le rôle primordial des élus locaux. Après les avoir méprisés, E. Macron a fait appel à eux pour organiser le grand débat national afin d'éteindre l'incendie de la crise sociale exprimée par les gilets jaunes.

Nous appelons donc le Président de la République à respecter le travail quotidien et souvent bénévole des élus locaux. Celui-ci devrait même être valorisé. La France est belle de ses 36 000 communes. Les français sont particulièrement attachés à la vie de leur cité et ses représentants. C'est notre histoire nationale et notre identité républicaine qu'il convient de promouvoir plutôt que de décourager.

### Groupe "Pour un Forez Durable et Solidaire"

Georges SUZAN, maire de Bussières ;  
Bruno COASSY, maire de Sainte-Agathe-en-Donzy ;  
Johann CESA, conseiller municipal de Feurs, conseiller régional.



## Forez-Est en chiffres

**42 communes**

**Plus de 63 000 habitants**

**72 conseillers communautaires**

**100 millions d'euros en 2019 tous budgets confondus**

**15 budgets annexes**

**183 agents (162,24 équivalents temps plein) au 31 mars 2019**

### Communauté de Communes de Forez-Est

Siège : 13 avenue Jean Jaurès BP 13  
42110 Feurs

Tél. 04 77 28 29 30

#### Autres Sites

##### Pôle Ingénierie technique et environnement

ZA de Bois Vert I  
42110 Épercieux-Saint-Paul  
Accueil : 04 77 27 61 81  
Service Déchets : 04 77 28 29 38

##### Pôle service à la population

348 rue de Montfuron  
42140 Chazelles-sur-Lyon  
Tél. 04 77 54 28 99

##### Antenne de proximité

2 rue Denis Boulanger  
42360 Panissières  
Tél. 04 77 28 71 24

##### Pôle Aménagement du territoire et Antenne de proximité ADS (urbanisme)

Maison du Parc 2 rue Michel Laval  
42340 Veauche  
Tél. 04 82 74 01 34

Les bureaux de Forez-Est  
sont ouverts au public :

**Du lundi au jeudi** : 9h à 12h / 14h à 17h

**Vendredi** : 9h à 12h / 14h à 16h



L'Actu de Forez-Est N°3 - Mai 2019

Directeur de publication : Jean-Michel MERLE

Réalisation : service Communication

Photos : Forez-Est, Freepick, F. Roure/La Tribune-Le Progrès

Impression : Xtreme Com - 42110 CIVENS